



VB LAQUE MATE

Impression – Finition mate



DEFINITION / DESTINATION

Peinture jouant le rôle d'impression et de finition à base de résines glycérophthaliques, d'aspect mat tendu, destinée à la décoration et à la protection des murs et plafonds, des boiseries, mobiliers, huisseries, supports métalliques préalablement recouverts d'un primaire adapté.

S'applique dans les pièces sèches (chambres, séjours) ou humides (salles de bain, cuisines) et locaux à forte circulation en intérieur et en extérieur.

PROPRIETES

- fonction 2 en 1: impression / finition.
- Microporeuse.
- Pouvoir garnissant élevé.
- Excellent tendu.
- Grande blancheur.
- Lessivable (classe 2)

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) Valeur limite UE pour ce produit (cat A/g) : 350 g/l.

Ce produit contient moins de 345 g/l de COV

FAMILLE	AFNOR NF T 36-005 - Famille I classe 4a
COMPOSANTS LIANT	Résines glycérophthaliques
DENSITE à 20°C	1,57 ± 0,05
VISCOSITE à 20°C	119 ± 3 KU
EXTRAIT SEC EN POIDS	76 % ± 2

FICHE TECHNIQUE

EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	56 % ± 2
DILUTION	Prêt à l'emploi. Sans dilution.
SECHAGE (à 23°C et HR 50%)	Hors poussières : 2 h - Sec : 6 h - Recouvrable : 24 h OU mouillé sur mouillé.
ASPECT / FINITION	Mat tendu - Brillant spéculaire (Bs) : < à 5 sous 60°.
RENDEMENT MOYEN	8 à 12 m ² /L/couche (selon la porosité du support)
RESISTANCE A L'ABRASION HUMIDE (NF EN 13300)	Classe 2
COULEUR	Blanc Bases à teinter DEEP / TR
CONDITIONNEMENT	1 L – 2,5 L – 10 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

MISE EN OEUVRE

PREPARATION DES SUPPORTS	<p>Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur.</p> <p>Bien homogénéiser le produit avant son application.</p> <p>Subjectiles : le plâtre, plaques de plâtre, métal, enduits à l'eau, menuiseries bois, portes isoplans pré-peintes, enduits gras, enduits vinyliques.</p> <p>Pour les supports déjà peints :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ les anciennes peintures doivent être correctement lessivées, après élimination préalable des parties non adhérentes, par grattage et brossage soignés. ➔ Les parties métalliques doivent être protégées par une couche de primaire antirouille.
CONDITIONS CLIMATIQUES	<p>En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et supérieure à 30°C.</p> <p>Ne pas appliquer par grand vent, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, en plein soleil et par temps de pluie.</p>
NOMBRE DE COUCHES	2 couches sur fonds cohérents.
MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, Rouleau Laqueur et Airless
NETTOYAGE	White spirit sans odeur.

FICHE TECHNIQUE

PRECAUTIONS

Contient de la 2-BUTANONE-OXIME. Peut produire une réaction allergique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lire l'étiquette avant utilisation. Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

24 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

DECHET



En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé. CED : 080111*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

ENVIRONNEMENT

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.